



# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de KRIEGSHEIM

## DU DIAGNOSTIC AU PROJET

De par sa vocation centrale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) participe à la mise en cohérence globale du Plan Local d'Urbanisme de KRIEGSHEIM. **Les choix politiques, portés par la municipalité, articulent l'ensemble des pièces constitutives du PLU et lui donnent une portée stratégique et opérationnelle.**

### ATOUS ET POTENTIALITES

- La commune est située à proximité d'un **nœud autoroutier majeur** qui entraîne une pression foncière toujours plus forte. **L'équipement scolaire et le hall sportif intercommunaux constituent également un facteur d'attractivité.** L'arrivée de la fibre en 2019 doit aussi être anticipée.
- Le tissu ancien recèle plusieurs **fermes avec cour fermée**, encerclée de différents bâtiments d'habitation (le plus souvent, la maison est implantée pignon sur rue), d'exploitation et de stockage. **Le bois des colombages, des portes charrières, des volets et bardages ainsi que la brique**, avec ses coloris tranchés, et le grès imposent des tons caractéristiques, se mêlant harmonieusement aux enduits de couleur claire.
- Du fait du caractère étendu de la commune, la commune dispose de plusieurs terrains susceptibles de faire l'objet d'une opération d'aménagement. Les quelques **dents creuses** dans le village permettraient, par leur comblement, de **satisfaire une partie des objectifs démographiques de la commune en réduisant les investissements.**
- L'agriculture est dynamique. **14 exploitations agricoles** semblent pérennes. Elles produisent essentiellement des céréales (avec un fort accroissement des superficies occupées par le maïs). L'élevage a fortement régressé mais il reste encore 2 exploitations en cœur de village ; ils sont soumis au règlement sanitaire départemental.
- KRIEGSHEIM est proche **des aires de covoiturage de BRUMATH** et de HAGUENAU et de ROTTELSHEIM (moins de 10km) et est desservie par des bandes cyclables départementales rejoignant BRUMATH.

### FAIBLESSES ET CONTRAINTES

- Du fait de l'intensification de l'activité agricole, **l'intérêt écologique est limité.** Toutefois, en l'absence quasi totale de boisements, il est important de **conserver des petites surfaces boisées, des bosquets ainsi que des éléments de ripisylve du Lohgraben.**
- **L'absence de liaisons cyclables HAGUENAU-NIEDERSCHAEFFOLSHEIM constitue un frein dans l'utilisation des modes doux** pour la jonction des deux pôles HAGUENAU-BRUMATH.
- Le caractère étendu du village, résultats d'opérations menées au coup par coup depuis les années 60, peut interroger sur **la cohérence d'ensemble et l'intégration des nouveaux habitants.**
- Le vieillissement de la population interroge sur la nécessaire **adaptation de l'offre de logement.**
- La commune est concernée par un risque reconnu par un arrêté ministériel : **les coulées de boue.** Ce risque doit être pris en compte dans la conception des futures opérations d'aménagement.

### 1. UN DEVELOPPEMENT URBAIN MODERE

*Permettre le développement de la commune et la satisfaction des besoins de la population actuelle et de celle à venir par une offre de logement adaptée à la taille de la commune.*

1. Conserver la vitalité démographique : **820 habitants (2030)**
2. Organiser le développement du village en respectant ses caractéristiques rurales : **réduction de 25% de la consommation d'espace (2002-2015).**
3. Anticiper les potentialités d'extension à très long terme : Mittelanwand, Rottelsheimer Tal, Kirchhoefel.
4. Favoriser l'installation de commerces et d'activités
5. Accompagner le développement des communications numériques

### 2. LA PRESERVATION DE L'IDENTITE VILLAGEOISE DE KRIEGSHEIM

*Préserver le cœur villageois de KRIEGSHEIM qui recèle des éléments patrimoniaux d'intérêt, témoin de son histoire.*

1. Respecter le cadre bâti
2. Maintenir et améliorer le niveau d'équipement

### 3. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE

*Malgré un intérêt écologique limité, ne pas aggraver les impacts écologiques et paysagers*

1. Protéger les espaces naturels et les corridors écologiques
2. Réduire les impacts paysagers
3. Limiter l'espace agricole constructible
4. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
5. Prendre en compte les risques naturels

### 4. LA PERENNISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

*Favoriser le développement d'une activité historique tout en préservant la qualité agronomique des terres agricoles.*

1. Assurer la viabilité des exploitations agricoles face à la concurrence de l'urbanisation
2. Préserver la qualité agronomique des terres